

**ARRETE MUNICIPAL**



Le Maire de Marcoing,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1 et L.2213-1 ;

Vu le Code de la route notamment ses articles R.36, R37-1, et R.225 ;

Vu le Code Pénal, notamment son article 610-5 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents ;

Considérant la demande en date du 11 mars 2024 émanant de **l'entreprise SET représentée par M. WYART, 148 bis rue Auguste Poti à 59482 HAUBOURDIN Cedex** afin de réaliser les travaux d'excavations sur ouvrage gaz à proximité immédiate de la voie ferrée ;

Considérant que les travaux nécessitent des conditions de sécurité pour le bon fonctionnement de ce chantier ;

**Excavations sur ouvrage gaz à proximité immédiate de la voie ferrée.**

Arrêté N° 2024-23  
VOIRIE

**Article 1 :** La circulation sera restreinte et le stationnement interdit à compter du 25 mars jusqu'au 22 juin 2024, pendant la réalisation des travaux d'excavations sur ouvrage gaz à proximité de la voie ferrée au fond de Rumilly par l'entreprise SET.

**Article 2 :** Les restrictions appliquées seront les suivantes : **Vitesse limitée à 30 km/h, interdiction de stationner et de dépasser, circulation alternée par feux tricolores et basculement de circulation sur chaussée opposée durant toute la durée des travaux.**

**Article 3 :** Les différentes restrictions de circulation seront portées à la connaissance des usagers par les panneaux adéquats. L'entreprise SET assurera la pose et l'entretien des panneaux de signalisation ainsi que le nettoyage de la chaussée en fin de chantier.

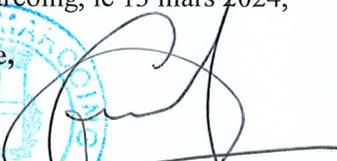
**Article 4 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera transmis :

- à **Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marcoing,**
- **aux riverains,**
- à **l'entreprise SET représentée par M. WYART**

Fait à Marcoing, le 13 mars 2024,

Le Maire,



**Jean-Claude GUINET.**